



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



ÉTAT-MAJOR

DE ZONE DE DÉFENSE DE METZ

Metz, le 02 MARS 2016  
N° 501577/DEF/EMZD Metz/D.AFM/B.SEU/NP

Le général de corps d'armée Jean-Louis PACCAGNINI,  
gouverneur militaire de Metz,  
officier général de zone de défense et de sécurité Est,  
commandant de zone Terre Nord-est,  
commandant des forces françaises  
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

*meu*

à

Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise.

OBJET : Saint-Sulpice (60) – POS.

REFERENCE : Lettre du 26/02/2016.

Par correspondance visée en référence, vous m'avez demandé de vous indiquer, afin de les porter à la connaissance du maire de Saint-Sulpice les éléments visés à l'article R 121-1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à la révision de son POS.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aucun immeuble militaire n'est implanté sur ce ban communal. Toutefois, ce dernier est grevé par la servitude PT2 relative au faisceau hertzien de La Neuville Garnier – Mont-Florentin, créée par le décret du 16 juin 1961 et gérée par la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de Metz - CS 70023 - 57044 Metz cedex 1.

En conséquence, je ne souhaite pas être associé aux réunions du groupe de travail en charge de la révision de ce document d'urbanisme mais désire recevoir le projet arrêté, pour avis.

Par délégalation,  
le lieutenant-colonel Eric FALLON  
chef de la division appui au fonctionnement du ministère

COPIES :  
COMBdD Creil  
USID Creil